



Monique MICHEL-RENAUDOT
Pascal TRIBALAT
Philippe BAU
Frédéric CHEVALLIER

**ASSOCIATION R.S.I.E.
RHONE SUD INSERTION ECONOMIQUE**

17 – 19, Rue Robespierre

69 700 GIVORS

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER 2007
AU 31 DECEMBRE 2007**



Monique MICHEL-RENAUDOT
Pascal TRIBALAT
Philippe BAU
Frédéric CHEVALLIER

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007

	Pages
. Rapport Général	1 - 2
. Bilan	3 - 4
. Compte de résultat	5 - 6
. Annexe	7 - 11
. Rapport Spécial	12



Monique MICHEL-RENAUDOT
Pascal TRIBALAT
Philippe BAU
Frédéric CHEVALLIER

ASSOCIATION R.S.I.E.
17 - 19, Rue Robespierre
69 700 GIVORS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 Juin 2004, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association R.S.I.E. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.



II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons avoir constaté :

- que les principes comptables définis par la législation comptable applicable, et visées au point « Règles et méthodes comptables » de l'Annexe des comptes annuels, ont été normalement appliqués,
- que les évaluations décrites dans cette même Annexe des comptes annuels, ainsi que les estimations significatives retenues pour l'arrêté de ceux-ci, et que la présentation d'ensemble de ces comptes, sont conformes aux dits principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LYON, le 4 juin 2008

Pour la SOCIETE CROIX - ROUSSIENNE
D'EXPERTISE COMPTABLE

Le Commissaire aux Comptes
Pascal TRIBALAT

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3 418	2 315	1 103	1 796	- 693
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	25 253	13 409	11 844	3 154	8 690
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	28 671	15 724	12 947	4 950	7 997
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux				436	- 436
. Etat, impôts sur les bénéfiques					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	486 293		486 293	386 449	99 844
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	253 822		253 822	276 749	- 22 927
Charges constatées d'avance	847		847	2 320	- 1 473
TOTAL (II)	740 962		740 962	665 955	75 007
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	769 633	15 724	753 909	670 904	83 005

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	49 666		49 666
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	5 093	5 093	
. Résultat de l'exercice	-1 725	49 666	- 51 391
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	53 034	54 759	- 1 725
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	263 449	431 999	- 168 550
Autres	437 426	184 146	253 280
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	700 875	616 145	84 730
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	753 909	670 904	83 005
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice des le 31/12/2007 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	504		504	3 022	- 2 518	-83.32
Montants nets produits d'expl.	504		504	3 022	- 2 518	-83.32
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			551 513	488 071	63 442	13.00
Dons						
Cotisations						
Legs et donations						
Produits liés à des financements réglementaires						
Autres produits			7 366	13 709	- 6 343	-46.27
Sous-total des autres produits d'exploitation			558 878	501 780	57 098	11.38
Total des produits d'exploitation (I)			559 382	504 802	54 580	10.81
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			7	6	1	16.67
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			7	6	1	16.67
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				52 273	- 52 273	-100.00
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)				52 273	- 52 273	-100.00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			559 390	557 081	2 309	0.41
SOLDE DÉBITEUR = DEFICIT			-1 725		- 1 725	
TOTAL GENERAL			561 115	557 081	4 034	0.72
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises et de matières premières						
Variation de stock marchandises et matières premières						
Autres achats non stockés			268 970	265 440	3 530	1.33
Services extérieurs			21 822	4 981	16 841	338.10
Autres services extérieurs			46 332	24 373	21 959	90.10
Impôts, taxes et versements assimilés			11 629	6 133	5 496	89.61
Salaires et traitements			148 462	139 598	8 864	6.35
Charges sociales			57 556	53 125	4 431	8.34
Autres charges de personnels			440	161	279	173.29
Subventions accordées par l'association						

Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)	Variation	%
Dotations aux amortissements	3 425	2 103	1 322	62.86
Dotations aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges		0		
Total des charges d'exploitation (I)	558 636	495 915	62 721	12.65
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 863	11 500	- 9 637	-83.80
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	616		616	
Total des charges exceptionnelles (IV)	2 479	11 500	- 9 021	-78.44
Impôts sur les sociétés (V)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	561 115	507 415	53 700	10.58
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		49 666	- 49 666	-100.00
TOTAL GENERAL	561 115	557 081	4 034	0.72
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature	60 720	61 438	- 718	-1.17
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	60 720	61 438	- 718	-1.17
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2007 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2006 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 753 908,62 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 725,25 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 3 juin 2008 par le Conseil d'administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe d'image fidèle (PCG, art 120-1), conformément aux hypothèses de bases :

- comparabilité (PCG, art 120-1)
- continuité d'exploitation (PCG, art 120-1)
- régularité (PCG, 120-2)
- sincérité (PCG, 120-2)
- importance relative (PCG, art 120-2)
- prudence (PCG, art 120-3)

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels dans le cadre du règlement 99-03 du 29 avril 1999 relatif au PCG 1999 et au règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des Comptes annuels des associations et fondations.

Textes applicables au 1er janvier 2005:

- règlement CRC n°2004-6 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. Ce règlement CRC transforme en règle les dispositions de l'avis CNC n°2004-15 du 23 juin 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.
- règlement CRC 2002-10 du 12 octobre 2002 et CRC 2003-07 du 12 décembre 2003 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Ce règlement redéfinit les notions d'amortissement et de dépréciation et précise les situations dans lesquelles un test de dépréciation des actifs corporels et incorporels doit être conduit.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Engagements en matière de droit individuel à la formation:

En application de l'avis 2004F du Comité d'urgence relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, l'association n'a provisionné aucun droit dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les droits acquis sont évalués à environ 207 heures et concernent 4 personnes.

Engagement retraite :

Cet engagement n'est pas couvert par un contrat. Il a été valorisé à la somme de 2 440 €.

Contributions volontaires en nature :

Ces contributions correspondent à la mise à disposition de salles et de personnels financée par la Communauté de Communes de la Région de Condrieu dans le cadre des actions menées par l'association, soit la somme de 60 720 € pour l'exercice 2007.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 28 671

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 418			3 418
Immobilisations corporelles	15 976	12 038	2 761	25 253
Immobilisations financières				
TOTAL	19 394	12 038	2 761	28 671

Amortissements et provisions d'actif = 15 724

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 622	693		2 315
Immobilisations corporelles	12 822	3 348	2 761	13 409
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	14 445	4 041	2 761	15 724

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.dts similaire	3 418	2 315	1 103	de 1 à 3 ans
Installation generale	1 741	140	1 601	8 ans
Mat.bureau & informa	15 646	12 391	3 255	de 3 à 25 ans
Mobilier	7 865	878	6 987	6 ans
TOTAL	28 671	15 724	12 947	

Etat des créances = 487 140

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	487 140	487 140	
TOTAL	487 140	487 140	

Produits à recevoir par postes du bilan = 455 073

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	455 073
Disponibilités	
TOTAL	455 073

Charges constatées d'avance = 847

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 700 875

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	263 449	263 449		
Dettes fiscales & sociales	50 942	50 942		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	386 484	386 484		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	700 875	700 875		

Charges à payer par postes du bilan = 264 336

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	244 268
Dettes fiscales & sociales	20 067
Autres dettes	
TOTAL	264 336

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 455 073

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Divers pdts a recevo(468700)</i>	1 350
<i>Fse 2006 a recevoir(468716)</i>	133 317
<i>Fse 2007 a recevoir(468717)</i>	320 406
TOTAL	455 073

Charges constatées d'avance = 847

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges const. avance(486000)</i>	847
TOTAL	847

Charges à payer = 264 336

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Autres frs a payer(408101)</i>	20 526
<i>Operateurs 2006 non parv(408103)</i>	223 742
TOTAL	244 268

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Prov congés payés(428200)</i>	11 356
<i>Ch. soc. dette cong. a(438200)</i>	4 435
<i>Org. soc. autr. charg a(438600)</i>	2 353
<i>Ch. fisc. dette cong. a(448200)</i>	1 141
<i>Etat charges a payer(448600)</i>	782
TOTAL	20 067

Tableau de suivi des Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine Intégré		49 666		49 666
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables				
- Apport sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports				
- legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
- Réserves statutaires ou contractuelles				
- Réserves réglementées				
- Autres réserves				
Report à nouveau	5 093			5 093
Excédents en instance d'affectation				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Résultat de l'exercice	49 666	-1 725	49 666	-1 725
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Total	54 759	47 941	49 666	53 034



Monique MICHEL-RENAUDOT
Pascal TRIBALAT
Philippe BAU
Frédéric CHEVALLIER

ASSOCIATION R.S.I.E.

**17 - 19, Rue Robespierre
69 700 GIVORS**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à LYON, le 4 juin 2008

Pour la SOCIETE CROIX - ROUSSIENNE
D'EXPERTISE COMPTABLE

Le Commissaire aux Comptes
Pascal TRIBALAT